



Dunkerque le 26 janvier 2012

Pierre-Franck Chevet, directeur général de l'énergie et du climat au MEDDTL

« Il faut investir à court terme malgré la crise »

L'articulation de la politique énergétique française

Il y a plusieurs niveaux : le premier, celui de l'Europe, puis le niveau national, et enfin, celui des collectivités territoriales.

Ces différents niveaux s'emboîtent, comme des poupées gigognes. Au niveau européen, le paquet climat-énergie et en pointe au plan international en matière de lutte contre le réchauffement climatique et les économies d'énergie. Il n'est pas neutre que ce paquet ait été adopté en décembre 2008, sous la présidence française de l'Union européenne. L'idée est qu'il est rentable, à moyen et long terme, d'économiser l'énergie et de limiter les émissions de CO₂. Pour cela il faut investir à court terme. Ce qui est difficile en temps de crise.

Le contenu du paquet climat-énergie

Il se résume par les fameux 3 x 20 en 2020. Moins 20 % d'émission de CO₂, 20 % de renouvelable dans la consommation finale d'énergie et 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique. Cet horizon à 10 ans est cohérent avec la lourdeur des investissements dans l'énergie ou ses utilisations : sites de production de l'énergie nucléaire ou non, éolien, réseau électrique, de gaz... se construisent dans la durée et dix ans constituent la première marche. Cette vision est articulée entre l'Europe, la France et les collectivités locales. Au-delà, il y a un horizon 2050. Avec un autre mot d'ordre, les 3 x 50. En 2050, les émissions de gaz à effet de serre devront avoir diminué de 50 %. Mais la population mondiale aura augmenté de 50 %. Or, une augmentation de population de 10 % se traduit par 20 % de consommation en plus. En 2050, nous pèserons donc 50 % de plus sur l'ensemble des ressources (eau, énergie, matières premières...).

Les économies gagnantes seront celles qui sauront produire avec moins de ressources, d'énergie, de matières premières.

dates clés 13 juillet 2005 **Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE)**. 11,12 et 17 décembre 2008 **Adoption du paquet Climat-énergie par le Conseil et le Parlement européen** 12 juillet 2010

Loi portant « engagement national pour l'environnement », dite Grenelle 2. 7 décembre 2010 Loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME)

Le niveau national de la politique énergétique

Le Grenelle 2 est le deuxième étage de la poupée gigogne. La loi du 12 juillet 2010 « portant engagement national pour l'environnement » décline les 3 x 20 européens pour la France. Le 20 % de CO2 en moins devient 23-24 % de moins pour la France. Alors que nous sommes déjà 30 % en dessous de nos collègues européens. L'objectif de 20 % d'énergie renouvelable se traduit pour la France par 23 %. Pour le 3e objectif, 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique, l'ensemble des pays européens est un peu en dessous. La France sera à 17 % de gain en 2020. C'est pourquoi Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, a réalisé la table ronde sur l'efficacité énergétique.

La déclinaison des objectifs du Grenelle au niveau des territoires

La première idée forte de cette déclinaison porte sur le climat et l'énergie mais aussi l'air. Nous sommes les premiers au niveau européen à le faire. Il peut y avoir conflits entre les objectifs : brûler du bois peut poser un problème pour la qualité de

l'air. Une petite voiture émet moins de CO2 mais plus de particules... Deuxième idée : nous n'établissons pas d'objectifs contraignants pour les collectivités locales. Nous ne répartissons pas les charges, a priori, depuis Paris. Au contraire, nous privilégions une démarche ascendante, en demandant à chaque région de faire une proposition. Ce n'est pas simple car, dans le domaine de l'énergie, nous avons de gros équipements d'échelle nationale, comme les grandes centrales, les grands parcs éoliens.

Les documents de référence

Les schémas climat-air-énergie territoriaux et, en infrarégional, les plans climat-énergie territoriaux (PCET) sont les deux niveaux essentiels. Les schémas régionaux, co-élaborés par le préfet de région et le président du conseil régional, sont attendus pour le début 2012. Puis, viendront les PCET, fin 2012. Ils sont obligatoires pour les régions, départements, EPCI et communes de plus de 50 000 habitants, soit 440 collectivités. Des lignes directrices pour l'élaboration des PCET pour les collectivités de moins de 50 000 habitants volontaires sont en cours d'élaboration. Une fois les schémas remontés à Paris, nous vérifierons que la somme des ambitions correspond bien aux engagements de la France. En 2015, nous referons cet exercice pour ajuster si besoin.

Les outils à disposition des collectivités

Il en existe plusieurs, dont le Fonds chaleur. Pour atteindre notre objectif en 2020, l'électricité d'origine renouvelable ne représente qu'un tiers de l'effort. L'essentiel revient à la chaleur : géothermie domestique, chaudières bois, réseaux de chaleur connectés à des énergies renouvelables, biomasse. Le Fonds chaleur, avec 1,2 milliard d'euros pour 2009-2013, est dédié aux installations

qui produisent plus de 100 Tep par an. Pour les installations plus petites existe le volet territorial des contrats de projet Etat-Régions. Les collectivités disposent aussi du tarif de rachat sur leur production propre d'énergie renouvelable et des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les travaux d'amélioration énergétique.

Par ailleurs, les collectivités peuvent conseiller, informer sur la mise en œuvre des crédits d'impôts, dans les points info énergie, ou même par le bouche à oreille dans les petites communes, ce qui est impossible depuis Paris

L'adaptation au réchauffement climatique est prévue

C'est un point important dans les schémas régionaux. Même si nous atteignons nos objectifs, le réchauffement est inéluctable. Il faut l'anticiper pour les projets à longue durée de vie. En agriculture, on n'a pas les mêmes cultures, les mêmes arbres, si la température moyenne augmente de quatre degrés. Beaucoup de process industriels demandent du refroidissement. Or, des centrales ont déjà eu des problèmes pendant des épisodes de canicule avec de l'eau trop chaude. Les nouveaux sites industriels doivent anticiper les pics de canicule possibles dans 50 ans. Nous aurons besoin de plus de froid, mais la climatisation sera à éviter.

L'enjeu pour les collectivités

En moyenne, l'énergie représente 3,8 % de la dépense de fonctionnement d'une commune, 10 % hors frais de personnel.

Leurs bâtiments pèsent en moyenne pour 70 % dans leur budget énergie, l'éclairage pour 20 % et le carburant pour 10 %. Les PCET nous montreront ce que les collectivités peuvent faire sur leur patrimoine. Mais il faut commencer par les logements éneergivores. Le maire, les associations doivent aller vers les propriétaires, qui ont souvent peu de moyens, pour leur expliquer les gains d'un investissement dans l'efficacité énergétique. Paris ne peut pas le faire. Sans cette action locale, il sera difficile d'atteindre notre objectif.

Les déplacements sont aussi un enjeu

Notre objectif est de diviser par 4 nos émissions de CO2. L'électricité, largement décarbonée, ne couvre que 20 % de la consommation énergétique finale. Le reste est représenté par la voiture, le chauffage. Pour réduire la dépendance aux hydrocarbures, il faut développer les voitures hybrides et électriques. Le plan Véhicules électriques est lancé. Nous suivons avec intérêt l'expérience Autolib. Par ailleurs, les ménages aux moyens limités sont aussi les plus dépendants de la voiture. Comment aider ces personnes pour lesquelles il est le plus judicieux d'investir ? Les outils nationaux ne peuvent se déployer sans proximité.

La réaction du terrain

En 2012 nous verrons si la somme des schémas aboutit bien à 23 % d'énergie renouvelable. En attendant, je constate, sur le terrain, une vraie compréhension du sujet. J'ai le sentiment que je rencontre des personnes qui parlent « climat

première langue » et que ce n'est pas un sujet de clivage politique. Le débat porte sur les réglages des dispositifs. Pas sur les orientations de fond.

+ dimension sociale avec la précarité énergétique

Sans l'implication des territoires, pas de politique énergétique qui vaille. Les objectifs nationaux sont contraignants, les régions négocient leurs obligations. In fine, la France doit respecter ses engagements.

Rappels

- **Les certificats d'économie d'énergie. Ils sont attribués sous condition aux acteurs éligibles réalisant des opérations d'économie d'énergie.**
- **Les contrats de projet Etat-Régions (CPER) 2007- 2013. L'une de leurs priorités est l'appui aux plans climat- énergie régionaux. Ils financent à hauteur de 76 millions d'euros par an les actions territoriales sur l'énergie.**
- **Le Fonds chaleur. Il subventionne la production de chaleur renouvelable à grande échelle.**
- **Les tarifs d'achat. Depuis le Grenelle 2, certaines collectivités territoriales peuvent bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité renouvelable qu'elles produisent.**

« Nous n'établissons pas d'objectifs contraignants pour les collectivités locales. Nous ne répartissons pas les charges, a priori, depuis Paris. »